Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260910-D79_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, Mme Emmanuelle MARTIG, M. Cyrille DELAPORTE, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER, Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alexis LORET a donné pouvoir à Mme Daisy DELOURME ;
M. Régis SIMON a donné pouvoir à M. François AGENAIS.

Étaient absents : Mme Chantal BOISSIÈRE.

Secrétaire de séance : Mme Angélique FOUGERAY en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 4 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 4 septembre 2026

Délibération n° 79-2026

Objet : Environnement – Avis du conseil municipal – Consultation du public – Autorisation environnementale – GAEC de la Bruyère

Rapporteur : M. Alain GUILLEMOT, 3ème adjoint

Expose,

Monsieur GUILLEMOT, adjoint à l'environnement, informe le Conseil municipal que le GAEC DE LA BRUYÈRE, situé au 9 rue de Scissy à Saint-Père-Marc-en-Poulet, a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant son atelier de vaches laitières ainsi que l'actualisation de son plan d'épandage.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public du 15 juillet 2026 au 15 octobre 2026. La commune de La Fresnais figure parmi les communes concernées par le plan d'épandage et est, à ce titre, appelée à donner son avis sur le projet.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal est invité à se prononcer librement sur cette demande, en fonction de sa propre appréciation du dossier et des éléments portés à sa connaissance.

Il précise que le Conseil municipal peut notamment formuler des observations ou des réserves concernant le respect des prescriptions environnementales et réglementaires

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260910-D79_2026-DE

applicables, la protection de la qualité des eaux et des sols ainsi que la limitation des éventuelles nuisances pour les riverains.

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la présente délibération **au scrutin secret**, conformément à la décision prise par l'assemblée.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par le GAEC DE LA BRUYÈRE ;

Vu la procédure de consultation du public organisée du 15 juillet au 15 octobre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, à l'unanimité,

- **EMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC DE LA BRUYÈRE ;

- **MOTIVE** son avis par les risques et incertitudes identifiés concernant la protection de la qualité des eaux et des sols, les risques de ruissellement et de pollution des milieux aquatiques, la capacité des parcelles à recevoir les effluents dans des conditions compatibles avec leur équilibre agronomique, ainsi que les nuisances potentielles pour les riverains et les usagers des secteurs concernés ;

- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

Résultat du vote :
Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :
- Bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Pour : 7
- Contre : 15
- Abstention(s) : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La Fresnais, le 10 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Angélique FOUGERAY

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais (35) - Ille-et-Vilaine